



# LE PROGRAMME "ASSURE"

**F**ace à la crise énergétique, le programme " assure " accompagne les industriels dans la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie (SMEn), jusqu'aux portes de la certification ISO 50 001. L'accompagnement est réalisé par des prestataires, avec une prise en charge financière pouvant s'élever à 50%. Ce dispositif développé par l'ADIR en collaboration avec l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie), La Région et EDF, est destiné à réduire la consommation énergétique au sein des industries réunionnaises.

Ce programme d'accompagnement technique et financier des industries réunionnaises dans le déploiement de Système de Management de l'Énergie (SMEn) permet d'anticiper les futures contraintes réglementaires, de maîtriser les coûts énergétiques, d'atténuer l'impact sur l'environnement et de communiquer positivement autour de cette démarche.

**L'entreprise qui choisit d'adhérer finance le programme à hauteur de 50% et l'ADIR se charge de la part restante. " Nous avons commencé cette démarche en 2013 ", relate Michel Dijoux, président de l'ADIR.**

Sur les 15 entreprises qui ont participé, 8 sont déjà labellisées " assure ". À ce jour, 10 nouvelles entreprises ont souhaité rejoindre le programme. Avec l'envolée des coûts, l'abaissement de la consommation énergétique est devenu un thème essentiel, non seulement pour des raisons écologiques et de préservation de l'environnement mais aussi pour des motifs économiques. Au cas par cas, un audit sera réalisé par un

bureau d'études qui établira un diagnostic et accompagnera l'entreprise dans la mise en place de nouveaux modes opératoires. Après quoi des conclusions seront rendues quant à l'atténuation effective de la consommation.

Inspiré des procédures de l'ISO 50 001, l'audit s'appuie sur une grille d'auto-évaluation complétée par les pièces justificatives prouvant l'exactitude des réponses. Le certificat " assure " sera valable deux ans.

L'économie permise par l'optimisation énergétique est estimée, en moyenne, entre 10 % et 20 %, mais elle peut se révéler supérieure.

En outre, " assure " doit être perçu comme un projet collectif qui va toucher tous les services et engagera toutes les fonctions de l'entreprise. Équivalent à une méthode d'amélioration perpétuelle, il constitue également un gage de qualité. L'industrie représentant 20 % de la consommation d'électricité de l'île, l'objectif, pour demain, sera de pouvoir générer, au moment de la création de chaque entreprise, un outil capable d'identifier l'éventuelle surconsommation énergétique et d'y remédier systématiquement, dans les plus brefs délais.